Ontario

Annexe A: Soutien, montants maximums et délais pour présenter une demande pour tous les types de crime (sauf dans le cas d'une victime directe de la traite des personnes*)

Soutien pour besoins immédiats

Type de soutien	Maximum (TVH comprise)	+Allocation unique (s'il y a lieu)	Délai pour présenter la demande
Hébergement**	300 $/jour (900 $ au maximum)	1 400 $	45 jours à compter de la date du crime
Incidents liés à l'hébergement	300 $	Non applicable	45 jours à compter de la date du crime
Nécessités de subsistance	250 $	Non applicable	45 jours à compter de la date du crime
Soins aux personnes à charge	300 $	Non applicable	45 jours à compter de la date du crime
Soins aux animaux de compagnie	300 $	Non applicable	45 jours à compter de la date du crime
Téléphones cellulaires**	200 $	700 $	45 jours à compter de la date du crime
Nettoyage de la scène de crime	3 000 $	Non applicable	45 jours à compter de la date du crime
Soins dentaires	1 000 $	Non applicable	45 jours à compter de la date du crime
Documents et redirection de courrier	300 $	Non applicable	45 jours à compter de la date du crime
Lunettes, verres correcteurs et examens	300 $	Non applicable	45 jours à compter de la date du crime
Frais funéraires	5 000 $	Non applicable	45 jours à compter de la date du crime
Suppression de graffiti	400 $	Non applicable	45 jours à compter de la date du crime

Type de soutien	Maximum (TVH comprise)	+Allocation unique (s'il y a lieu)	Délai pour présenter la demande
Services d'interprétation	750 $	Non applicable	45 jours à compter de la date du crime
Repas et provisions	45 $/jour (315 $ au maximum)	Non applicable	45 jours à compter de la date du crime
Location d'espace d'entreposage	600 $	Non applicable	45 jours à compter de la date du crime
Déplacement et transport **	1 300 $	1 800 $	45 jours à compter de la date du crime
Sécurité à domicile et personnelle	6 000 $	Non applicable	45 jours à compter de la date du crime OU 45 jours avant la date prévue de libération sous caution ou de mise en liberté de l'accusé

Services de counseling, services de santé traditionnels autochtones et aides connexes

Type de soutien	Maximum (TVH comprise)	+Allocation unique (s'il y a lieu)
Services de counseling et services de santé autochtones	1 500 $	Non applicable
Transport pour accéder aux services de counseling et aux services de santé autochtones**	250 $	750 $
Services d'interprétation (pour les services de counseling et les services de santé autochtones, aussi pour le fournisseur de soins principal et les cas d'agression sexuelle passée)	750 $	Non applicable
Services de santé traditionnels autochtones dans les collectivités desservies par voie aérienne (aussi pour le fournisseur de soins principal ou les cas d'agression sexuelle passée)	2 975 $	Non applicable

Délais pour présenter les demandes pour Services de counseling, services de santé traditionnels autochtones et aides connexes

Demandeur	Délai pour présenter la demande
Pour les victimes admissibles	6 mois à compter de la date du crime
Pour les enfants de moins de 18 ans admissibles et leurs fournisseurs de soins principaux	À n'importe quel moment, pourvu que la victime ou le bénéficiaire soit âgé de moins de 18 ans à la date de présentation de la demande et que les besoins en matière de counseling de la victime mineure directe aient été établis.
Pour les victimes admissibles d'une agression sexuelle passée commise contre un enfant	90 jours après la date du signalement à l'âge adulte

Soutien en cas de blessures graves et aides pour les victimes handicapées

Type de soutien	Maximum (TVH comprise)	+Allocation unique (s'il y a lieu)	Délai pour présenter la demande
Aides pour les victimes handicapées	1 000 $	Non applicable	1 an à compter de la date du crime
Soutien en cas de blessures graves	1 000 $	Non applicable	1 an à compter de la date du crime

Soutien à un survivant d'un homicide

Type de soutien	Maximum (TVH comprise)	+Allocation unique (s'il y a lieu)	Délai pour présenter la demande
Soutien à un survivant d'un homicide	5 000 $	Non applicable	1 an à compter de la date reconnue de l'homicide

*Voir l'annexe A pour le soutien aux membres de la famille immédiate des victimes directes et des témoins de la traite des personnes; cependant, le délai d'un an pour présenter une demande établi ci-dessus s'applique à ces victimes et bénéficiaires.
**Admissible à une allocation unique d'un maximum de 500 $

Ontario

Annexe B: Soutien, montants maximums et délais pour présenter une demande visant des victimes directes de la traite des personnes*

Soutien pour besoins immédiats

Type de soutien	Maximum (TVH comprise)	+Allocation unique (s'il y a lieu)	Délai pour présenter la demande
Hébergement**	300 $/jour (2 100 $ au maximum)	2 600 $	1 an à compter de la date du crime
Hébergement (trafic de main-d'œuvre)**	3 150 $	3 650 $	1 an à compter de la date du crime
Incidents liés à l'hébergement	300 $	Non applicable	1 an à compter de la date du crime
Nécessités de subsistance	1 000 $	Non applicable	1 an à compter de la date du crime
Soins aux personnes à charge	300 $	Non applicable	1 an à compter de la date du crime
Soins aux animaux de compagnie	300 $	Non applicable	1 an à compter de la date du crime
Téléphones cellulaires**	400 $	900 $	1 an à compter de la date du crime
Nettoyage de la scène de crime	3 000 $	Non applicable	1 an à compter de la date du crime
Soins dentaires	2 000 $	Non applicable	1 an à compter de la date du crime
Documents et redirection de courrier	300 $	Non applicable	1 an à compter de la date du crime

Type de soutien	Maximum (TVH comprise)	+Allocation unique (s'il y a lieu)	Délai pour présenter la demande
Lunettes, verres correcteurs et examens	300 $	Non applicable	1 an à compter de la date du crime
Suppression de graffiti	400 $	Non applicable	1 an à compter de la date du crime
Services d'interprétation	1 500 $	Non applicable	1 an à compter de la date du crime
Repas et provisions	45 $/jour (810 $ au maximum)	Non applicable	1 an à compter de la date du crime
Location d'espace d'entreposage	1 200 $	Non applicable	1 an à compter de la date du crime
Déplacement et transport**	3 500 $	4 000 $	1 an à compter de la date du crime
Sécurité à domicile et personnelle	6 000 $	Non applicable	1 an à compter de la date du crime

Soutien, montants maximums et délais pour présenter une demande visant des victimes directes de la traite des personnes*

Services de counseling, services de santé traditionnels autochtones et aides connexes

Type de soutien	Maximum (TVH comprise)	+Allocation unique (s'il y a lieu)	Délai pour présenter la demande
Services de counseling et services de santé autochtones	2 000 $	Non applicable	1 an à compter de la date du crime ou à n'importe quel moment, pourvu que la victime ou le bénéficiaire soit âgé de moins de 18 ans à la date de présentation de la demande
Transport pour accéder aux services de counseling et aux services de santé autochtones **	500 $	1 000 $	1 an à compter de la date du crime ou à n'importe quel moment, pourvu que la victime ou le bénéficiaire soit âgé de moins de 18 ans à la date de présentation de la demande
Services d'interprétation (pour les services de counseling et les services de santé autochtones, et aussi pour le fournisseur de soins principal et les cas d'agression sexuelle passée)	1 500 $	Non applicable	1 an à compter de la date du crime ou à n'importe quel moment, pourvu que la victime ou le bénéficiaire soit âgé de moins de 18 ans à la date de présentation de la demande

Type de soutien	Maximum (TVH comprise)	+Allocation unique (s'il y a lieu)	Délai pour présenter la demande
Services de santé autochtones dans les collectivités desservies par voie aérienne (aussi pour le fournisseur de soins principal ou les cas d'agression sexuelle passée)	4 140 $	Non applicable	1 an à compter de la date du crime ou à n'importe quel moment, pourvu que la victime ou le bénéficiaire soit âgé de moins de 18 ans à la date de présentation de la demande

Soutien en cas de blessures graves et aides pour les victimes handicapées

Type de soutien	Maximum (TVH comprise)	+Allocation unique (s'il y a lieu)	Délai pour présenter la demande
Aides pour les victimes handicapées	1 000 $	Non applicable	Un an à compter de la date du crime
Soutien en cas de blessures graves	1 000 $	Non applicable	Un an à compter de la date du crime

Soutien additionnel aux victimes directes de la traite des personnes

Type de soutien	Maximum (TVH comprise)	+Allocation unique (s'il y a lieu)	Délai pour présenter la demande
Suppression ou camouflage de tatouages ou de cicatrices	2 000 $	Non applicable	Sur demande
Traitement en établissement	25 000 $	Non applicable	Un an à compter de la date du crime

*Le délai d'un an pour une demande établi à l'annexe B s'applique aux membres de la famille immédiate de victimes directes de la traite des personnes et des témoins de la traite des personnes.

** Admissible à une allocation unique d'un maximum de 500 $